

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° 2020-261 /MMC/SG/DGCM  
portant octroi de l'autorisation d'exploitation  
industrielle permanente de carrière de granite  
n°3590 dénommée «RAMONGO SUD» à la société  
BG SOLUTION SARL «IFU:00120972W».

Visa DCMEF n°385

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIERES



- VU la Constitution ;
- VU La loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier de Burkina Faso ;
- VU la loi 051-2017/AN, du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019, portant composition des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016 -027/PRES/PM./SGG -CM du 23 février 2016, portant organisation type des départements ;
- VU le décret n° 2020-0636/PRES/PM/MMC du 16 juillet 2020, portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières ;
- VU le décret n° 2017 - 0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n° 2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'Arrêté n°2017-000135/MMC/SG/DGCM du 07 septembre 2017 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2018-219/MMC/SG/DGC du 03 octobre 2018, portant institution d'une déclaration mensuelle de la production industrielle des substances de carrières ;
- VU l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU la demande n°3590 de la société **BG SOLUTION SARL** enregistrée le 09 octobre 2019 ;
- VU l'arrêté n°2020-221/MEEVCC/CAB du 12 mai 2020 portant émission d'avis conforme sur la faisabilité environnementale du projet d'exploitation de la carrière de granite sur le site dénommée RAMONGO-SUD dans la commune de Ramongo, province du Boulkiemdé, région du Centre-Ouest au profit de BG SOLUTION SARL ;
- VU la lettre n°2020-592/MMC/SG/DGCM du 07 septembre 2020 portant invite à payer des droits fixes d'un montant de deux millions (2 000 000) francs CFA ;
- VU la quittance n°872806 du 14 septembre 2020 de paiement effectif des droits fixes d'octroi ;

